

Mairie de Tresses

BP 67 - 33370 Tresses

Tél : 05 57 34 13 27

Fax : 05 57 34 06 18

E-mail : mairie@tresses.org

www.tresses.org



Accueil

du lundi, mercredi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

Mardi de 14h à 17h30

Samedi de 8h30 à 12h

Tresses, le 19 novembre 2013

A tous les parents

Objet : Rythmes scolaires année 2014-2015

Réf. 2013-1472-CH

Affaire suivie par Laure Despouys

Madame, Monsieur,

Au début de l'année 2013 les élus ont lancé une vaste concertation pour définir les rythmes scolaires de l'année 2013-2014. De nombreuses réunions de travail ont été tenues, qui ont été autant d'occasions d'échanger et de mieux comprendre les attentes de chacun. Un comité de pilotage représentatif a été constitué, qui s'est réuni à quatre reprises. Deux très vastes consultations ont été organisées auprès de l'ensemble des parents.

Il s'agissait de répondre à plusieurs objectifs :

- **favoriser l'apprentissage** en ajoutant une matinée de classe, période où l'enfant est plus réceptif à l'enseignement. C'est pourquoi le mercredi matin (préférée au samedi matin) sera travaillé.
- **alléger la journée scolaire de l'enfant**. La journée de classe s'arrêtera donc à 16h au lieu de 16h30 actuellement. A cette heure, les professeurs proposeront des activités pédagogiques complémentaires (APC) pour certains enfants ; les parents pourront venir chercher les autres enfants dès 16h s'ils le souhaitent ; diverses associations proposeront leurs activités et les enfants qui resteront à l'école connaîtront les nouvelles activités périscolaires (NAP, pour lesquelles la réflexion se poursuit).
- **permettre à tous les enfants de se restaurer dans de bonnes conditions**. Les enseignements s'arrêteront à 12h pour reprendre à 13h45. Pendant la pause, diverses activités pourront être proposées du type de celles que nous expérimentons dès cette année avec les ateliers bibliothèque, éveil musical, jeux de société, dessins, échecs...
- **assurer la jonction avec le centre de loisirs le mercredi** pour les enfants qui le fréquentent. Sur la proposition de son président, la communauté de communes assurera le transport de l'école vers le centre de loisirs dès la fin des enseignements.

.../...

Voici l'organisation du temps scolaire retenue pour les deux écoles et validée par l'Inspecteur de l'éducation nationale :

- tous les matins du lundi au vendredi : de 9h à 12h ;
- les lundi, mardi, jeudi, vendredi après-midi : de 13h45 à 16h.

Je tenais à vous faire part de cela sans tarder afin que vous puissiez éventuellement en tenir compte dans vos organisations personnelles.

Le travail de co-construction des nouveaux rythmes scolaires se poursuit, au travers d'une large concertation, pour apporter toutes les précisions utiles d'ici l'été prochain. Je veillerai à vous tenir informé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.



Christian SOUBIE
Maire de TRESSES

